

e soldat a mis son arme sur
ENTRE les lignes de Jénine empe
quelque 3,2 millions de réfugiés
lement discriminatoire
700 maisons ont été détr



N°25 • décembre 2011 • FS 4.- • EUR 2.50.-

Revue trimestrielle

Articles rédigés ou traduits par le :

Collectif Urgence Palestine - Vaud,

Case postale 5724, 1002 Lausanne, Suisse

Email : info@cupvd.ch / Internet : www.urgencepalestine.ch

Sommaire

Editorial

La Palestine à l'heure des enjeux régionaux.....1

Vécu là-bas

L'industrie de la mort.....2

Les prisonniers palestiniens : dans l'ombre du discours nationaliste de Ramallah.....6

Vu d'ici

Le verrouillage israélien de Jérusalem-Est avance, que dit le Quartet?.....9

Le discours d'un petit politicard.....11

Le Tribunal Russell conclut qu'Israël pratique l'apartheid.....12

Demande d'admission de la Palestine à l'ONU

Points de vue palestiniens : ce qu'en pensent les principaux concernés.....13

Palestine indépendante ? Les options d'action pour la Suisse.....16

Témoignages

Un Bédouin du Néguev en Suisse.....18

Libération d'un prisonnier du Plateau du Golan.....22

Boycott, désinvestissement, sanctions

Les diamants de sang d'Israël.....24

Pétition à l'Association suisse des magasins spécialisés en Horlogerie et Bijouterie (ASHB).....28

A lire

Chroniques de Gaza, 2001-2011.....29

Gaza, j'écris ton nom.....30

Gaza 1956, en marge de l'Histoire.....31

La Palestine à l'heure des enjeux régionaux

par Pierrette Iselin

Le 30 octobre, la Palestine était admise à l'Unesco. Une victoire certes, mais qui n'a pas soulevé de grandes vagues en Palestine, alors que, lors de la discussion à l'ONU, le discours de Mahmoud Abbas avait eu un fort retentissement à Ramallah. Ces avancées ont tout de même joué un grand rôle au niveau international. La Palestine a tenu le devant de la scène. Aujourd'hui vient s'ajouter un autre processus : la réconciliation entre le Fatah et le Hamas. Cette réconciliation a eu lieu grâce à la poussée populaire et aux mobilisations en Cisjordanie et à Gaza qui ont conduit les dirigeants des deux mouvements à lâcher du lest. Le Président Abbas se trouve dans une situation telle qu'il doit tenir ses promesses face à la population qui se rend compte de l'impasse politique et diplomatique de sa direction. En Palestine, personne n'est dupe : la colonisation gagne du terrain et les pseudo-négociations avec l'Etat d'Israël n'avancent pas. De plus, les Etats-Unis ont encore renforcé leur soutien au gouvernement israélien et ils ne sont pas prêts à accepter l'entrée de la Palestine à l'ONU. Ils vont même jusqu'à punir les Palestiniens pour leurs différentes initiatives et les considèrent comme s'ils étaient les agresseurs.

Face à cette situation de crise, la résistance palestinienne tient à se faire entendre. Les révolutions arabes donnent le ton. Une fois passé le niveau diplomatique, les Palestiniens prennent des initiatives sur le terrain qui ont déjà des conséquences qu'Israël ne peut admettre. En mai dernier par exemple, lors des manifestations de commémoration de la Nakba, des réfugiés du Liban ont traversé la Syrie, puis ont pénétré

jusque sur le plateau du Golan ; ils montraient déjà la voie vers une ouverture qui favorise une solution régionale à la question palestinienne. Du côté israélien, les mesures se font de plus en plus répressives. « Sous la houlette de l'extrême droite au pouvoir, Israël se débarrasse de son vernis démocratique » (M. Warschawski, le Courrier, 9 déc. 11). Il s'agit de mettre au pas la population pour engager la guerre. Dans la foulée, les menaces d'Ehud Barak se font de plus en plus précises pour déclencher une offensive contre l'Iran.

Notre solidarité ne doit pas faiblir : le moment est crucial pour soutenir la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits et son autonomie. La campagne BDS initiée par les organisations de la société palestinienne montre la voie d'une réelle solidarité. Au moment où Israël, dans le cadre du festival « Culturescapes Israël », mène en Suisse une vaste opération visant à promouvoir son image, de nombreux artistes suisses signent une déclaration qui vise à exprimer leur rejet des politiques d'Etat israéliennes qui violent depuis plus de 60 ans les droits du peuple palestinien. Cette déclaration coïncide avec les récentes conclusions du Tribunal Russel sur la Palestine, qui s'est réuni en novembre en Afrique du Sud et qui appelle aussi à adopter des mesures de boycott pour amener Israël à démanteler son système d'apartheid.

L'industrie de la mort

par Bassam Aramin

La représentation israélienne est arrivée à une conclusion ; le protagoniste que nous appellerons YA, un soldat servant dans une unité de la police des frontières, le personnage YS à la tête de l'enquête, et la talentueuse présidente Dorit Beinisch, chef de la justice. Le lieu de l'action : la Haute Cour de Justice israélienne, le 10 juillet 2011, environ quatre ans et demie après l'assassinat d'une enfant de dix ans, Abir Aramin, par une balle dans la tête en face de son école dans la ville d'Anata le 16 janvier 2007, par les mains du protagoniste YA.

La décision du jury de la Haute Cour présidée par la juge Beinisch, assistée de la juge Edna Arbel et de la juge Ayala Proccaccia est claire et sans appel, et elle survient après que le procureur public d'Israël ait clos à de nombreuses reprises le dossier de l'enquête par la disposition habituelle – ou plutôt le prétexte – d'absence de preuves évidentes.

Mais cette fois-ci, c'est différent. Cette fois, la juge Beinisch a vraiment été d'accord avec la décision de la cour basse. Elle a été d'accord que la responsabilité du meurtre de l'enfant Abir repose sur les soldats engagés dans l'incident et qu'il

était injustifié d'ouvrir le feu et que c'était la conséquence d'une négligence. Elle a sévèrement critiqué ceux qui ont mené et retardé l'enquête et l'ont laissée incomplète en dépit de l'action en justice engagée immédiatement par la famille pour s'assurer que l'enquête serait menée avec diligence. Mais c'est alors que la juge Beinisch a exécuté une volte-face complète. Elle a conclu qu'en raison du caractère incomplet de l'enquête et du délai apporté de quatre ans et demi, ni le soldat qui a tiré, ni les soldats ou les gradés de son unité ne pourraient être traduits en justice bien que, a-t-elle dit, la mère de l'enfant décédée ait le droit de connaître l'identité de l'assassin de sa fille.

Voilà la justice israélienne dont j'ai attendu pendant quatre ans et demi la clôture du dossier « en accord avec la loi israélienne ». La clôture du dossier du meurtre d'un petit enfant par la Haute Cour de Justice ne pourrait survenir sans un support légal justifiant la décision. Cependant, personne ne peut me dire quelle est ici la base légale. Personne ne l'a étudiée dans les cours de Droit israélien, excepté semble-t-il la juge Beinisch et ses assesseurs. Même Michael Sfard, l'avocat de la famille, titulaire d'un doctorat en Droit,

ne peut expliquer sur quelles bases légales s'appuie la décision de Beinisch.

Mais la juge Beinisch et moi, nous connaissons les bases légales de sa décision. Le public israélien les connaît aussi ainsi que les victimes de l'occupation israélienne, les Palestiniens. Et oui ! Nous savons bien que lorsqu'elle est appliquée aux Palestiniens, la justice israélienne est un mirage, toujours hors d'atteinte.

Mme Beinisch aurait-elle pu se résoudre à déclarer un Juif israélien coupable de la mort d'un Palestinien ? Aurait-elle pu oser ternir la réputation de pureté des armes israéliennes ? Comment aurait-elle pu accepter qu'un soldat de l'armée « la plus morale du monde » soit impliqué dans le meurtre d'une enfant de dix ans ? Comment aurait-elle pu regarder Abir, l'enfant palestinienne, comme une victime, alors qu'elle est elle-même encerclée par six millions de cadavres de Juifs qui sont tombés victimes de l'Holocauste nazi ? Qui est cette enfant, et comment pourrait-elle prendre quelque place que ce soit dans un cœur déjà changé en pierre par les horreurs vécues par les Juifs au long de leur longue histoire de victimes de persécutions, de discriminations et de meurtres ? Car telle est l'histoire qui est sans cesse présente dans la conscience de Beinisch et qui conduit le système de l'occupation israélienne.

Au milieu de l'année 2007, pendant un discours à l'hôtel Ambassador à Jérusalem, j'ai posé une question à Gidéon Ezra qui était à ce moment-là ministre de l'intérieur et de la sécurité. Je lui ai demandé quelle serait sa réaction si quelqu'un venait à tuer sa fille de dix ans. Sa réponse n'était pas

moins provocante que la question : il a dit, le Hamas tue aussi des enfants Juifs. Ce n'est pas au Palestinien qu'il avait en face de lui que le ministre aurait dû donner cette réponse. Cependant, je me demande, si Monsieur Ezra était un jour confirmé comme Ministre de l'Intérieur, s'il serait partisan d'amnistier le Hamas sur la base spé cieuse du « temps qui passe » ?

En réalité, la décision de la Haute Cour était jouée d'avance depuis la première audience du 14 octobre 2009. Ce jour-là, Beinisch avait dit à mon avocat Michael Sfard qu'ils savaient l'un et l'autre que dans une histoire de ce genre-là, la Cour n'avait jamais jugé quelqu'un coupable. Et la réponse de l'avocat de la défense (qui était prête à accoucher à ce moment-là) fut qu'elle serait heureuse de participer à une discussion comme celle-là dans le futur, comme si le cas et ses conclusions étaient déjà écrits et que chaque acteur avait seulement à jouer le rôle qui lui avait été assigné.

La Dr Nurit Peled-Elhanan, professeure à l'université Hébraïque, qui est lauréate du prix Européen Sakharov pour les Droits de l'Homme et qui s'est spécialisée dans l'analyse du système éducatif israélien, fut l'une des deux premières personnes à arriver à l'hôpital le jour où on a tiré sur Abir – le second était mon frère spirituel Rami Elhanan. Tous deux ont perdu leur fille de quatorze ans, Smadar, dans un attentat-suicide à Jérusalem-Ouest le 4 septembre 1997. Ce jour-là, Nurit a dit que le soldat qui avait tiré sur Abir resterait complètement libre et ne serait jamais jugé coupable. Après la session à la Haute Cour de Justice du 14 octobre 2009, elle

a écrit un article titré « la Haute Cour n'a pas présenté de condoléances » et elle a sévèrement critiqué la décision finale de la cour du 13 juillet 2011 dans un article ayant pour titre : « Abir Aramin a été tuée d'une balle dans la tête mais personne n'a appuyé sur la gâchette ». Je comprends complètement, maintenant, pourquoi Rami disait : « Si on devait déclarer chaque soldat coupable pour la mort des enfants palestiniens, qui resterait-il pour servir dans l'armée ? ».

Le grand écrivain israélien Davis Grossman, un parent endeuillé lui-même, a pris part à la session de la Haute Cour du 14 octobre 2009 en solidarité avec notre famille. Il a dit ensuite dans une interview au journal Haaretz qu'il y avait une conspiration vraiment maligne entre l'armée, ceux qui sont chargés d'enquêter sur ses actes, l'Etat et les médias, et il a ajouté « Qui, après tout, prête attention au cas d'une petite fille Palestinienne ? Sa vie ne pèse pas bien lourd. »

Il peut paraître étrange, après que tout cela me soit advenu, de pouvoir dire que je reste et que je resterai ferme dans ma foi en la réalisation de la justice et que le jour viendra où les assassins de ma fille – qui est morte pour rien, dans son innocence – seront reconnus coupables. En dépit du fait que la présidente de la Haute Cour, (une maman elle-même) a émis sa décision de fermer le dossier, il n'est pas fermé pour moi.

Si elle pense qu'au bout de quatre ans et demi il y a prescription, il n'y a pas prescription pour moi. Si la juge Beinisch voulait bien considérer l'Histoire

contemporaine, elle aurait pu se rendre compte qu'après qu'Hitler se soit suicidé pour échapper au jugement pour crimes contre l'humanité, ses complices comme Eichmann ont été poursuivis pendant des décennies.

Que sont devenus les membres de l'armée nazie, les fils de la plus monstrueuse dictature que le monde ait engendrée ? Il n'y a aucune fuite possible pour les criminels de nos jours, votre Honneur. Nous sommes au 21ème siècle et la justice continue de pourchasser les meurtriers en Ouganda, au Cambodge et en Bosnie quarante ans après les faits et pas seulement quatre ans et demi après.

Juge Beinisch, ma fille Abir continue à vivre dans ma mémoire, et pour moi, chaque jour, elle est tuée de nouveau. C'est peut-être un peu comme pour vous quand vous pensez à ceux de votre famille qui ont souffert et qui sont morts victimes des nazis, ainsi que pour votre prédécesseur comme président de la Cour, Aharon Barak, qui était lui-même un survivant. Votre cour ne va pas fléchir dans la poursuite de sa vengeance contre une nouvelle communauté de victimes, issue des lois de discrimination qui encouragent l'occupation et le mouvement des colons et qui transforment des êtres humains Palestiniens en cadavres. Ce sont les rouages délicats de « l'industrie de la mort ». Le système légal israélien ne donne même pas aux Palestiniens la justice la plus élémentaire et ceux-ci, parfois, dans leur désespoir, se tournent vers une vengeance qui alimente le cercle vicieux de la violence et crée encore d'autres victimes.

Mais jamais je ne regarderai en arrière pour laisser la vengeance me tenter et je ne serai pas encore une fois votre victime. Je n'utilise pas ma mémoire pour chercher la vengeance mais bien plutôt pour construire la justice.

Juge Beinisch, le sang d'Abir crie depuis le lieu où il a été répandu : « Quelle a été ma faute pour que l'on me tue ? »

Toi, le meurtrier d'Abir, regarde-toi dans un miroir. Tu vas devoir vivre avec la vérité : tu es un assassin d'enfant. A la fin, tu n'auras été ni un héros ni un combattant, seulement une victime de plus d'un système complexe. Cependant, tu devras assumer ta responsabilité d'avoir tué ma fille. Je n'ai jamais cessé de croire que tu es un être humain et que le jour viendra où tu prendras conscience de ton horrible crime. Peut-être y a-t-il un commencement dans ta décision récente de devenir un repentant, « un fils de la Téchouva » et de quitter ta maison pour un nouveau voyage vers Dieu. Le nouvel institut dans lequel tu étudies te mènera-t-il à découvrir ton humanité, à reconnaître ton crime et à réclamer toi-même d'être enfin jugé pour purifier ta conscience, ou bien resteras-tu la victime silencieuse du système immoral de l'occupation ?

Combien j'ai espéré que, juste une fois, avant la fin de l'occupation, avant qu'elle soit définitivement reléguée comme un tas d'immondices dans les poubelles de l'Histoire, Israël reconnaisse le crime de l'assassinat d'une petite fille palestinienne, et reconnaisse coupable un soldat. Mais l'officier que la Haute Cour a blâmé pour les insuffisances de l'enquête sur la mort

de ma fille a reçu une promotion, ainsi que l'officier qui commandait l'unité des gardes frontières de Jérusalem. Félicitons-les donc de leurs efforts pour préserver la réputation d'Israël, de son armée et de sa police.

Pour terminer ce texte, je renouvelle mon affection du plus profond de mon cœur à tous mes amis des Combattants pour la Paix, auprès de qui j'ai trouvé du soutien et dont je suis fier de faire partie, et aussi au forum des familles endeuillées, et à tous les amis en Israël et dans le reste du monde pour le temps investi à aider notre famille pendant ces longues quatre années et demi. Je veux leur rappeler, ainsi qu'à tous les hommes intègres de ce monde, que le dossier sur le cas d'Abir est toujours ouvert. A la fin, la justice l'emportera car telle est la loi de l'univers.

Puissions-nous rester fidèles à l'amour, à la liberté et à la justice de nos cœurs, car nous voyons le printemps arabe éclairer le chemin vers la liberté et la démocratie et nous verrons les mêmes pulsations de liberté battre au cœur d'Israël. L'occupation finira, et les peuples d'Israël et de Palestine goûteront la Paix et l'indépendance. Et toujours nous porterons la responsabilité de nous battre contre « l'industrie de la mort », et puissions-nous travailler tous ensemble pour susciter à sa place une coopération pour la vie et la renaissance.

Traduction en français : Roseline Derrien

[texte diffusé par la Prof. Nurit Peled-Elhanan]

Les prisonniers palestiniens : dans l'ombre du discours nationaliste de Ramallah

par Toufic Haddad – Alakhbar, 15 novembre 2011

Ramallah, la capitale financière et politique de facto de Cisjordanie, a l'air de régner sur un état souverain et prospère.

D'énormes portraits du président de l'Autorité Palestinienne, Mahmoud Abbas, tenant dans la main la demande de reconnaissance d'un Etat palestinien à l'ONU, couvrent les murs de la ville. La construction de ministères gouvernementaux, d'hôtels, et de centres commerciaux par des promoteurs bat son plein jour et nuit.

Les marchés fourmillent de monde et de voitures neuves, achetées grâce aux nouveaux programmes de crédit. Les routes qui exhibaient autrefois les signes infamants des roues de tanks sont maintenant repavées, avec des lignes fraîchement peintes et des trottoirs bien délimités. Il y a même des parcmètres grâce à un « income generation scheme » * entre la municipalité et la Banque Mondiale.

Mais si l'on sort de la fourmillante Ramallah pour se rendre au petit village tout proche de Kobar à 15 km au nord-ouest, le mirage de l'indépendance étatique s'évanouit rapidement.

Tous les Palestiniens qui roulent régulièrement sur cette route se rappellent l'époque

de la seconde Intifada, époque à laquelle les bulldozers israéliens l'avaient éventrée pour couper les villages environnants de la ville qui était leur principale source de nourriture et d'approvisionnement. Et ils savent qu'Israël peut recommencer quand il veut et avec la même impunité. Les jeeps de l'armée installent quotidiennement des « check points volants » pour arrêter les voitures, harceler et arrêter les passagers, et les routes qui croisaient cette route en direction de villages plus éloignés sont depuis longtemps interdites aux Palestiniens et réservées à l'armée d'occupation et aux colons juifs.

En arrivant à Kobar on fait un bond en arrière dans le temps. Une bonne partie des routes du village n'ont pas été réparées depuis l'époque de l'occupation jordanienne avant 1967. On préfère les ânes aux voitures comme moyen de transport. Le paysage de Kobar, une succession de terrasses plantées d'oliviers, est le témoin d'un style de vie vieux de centaines sinon de milliers d'années, qui est désormais menacé par l'extension des colonies juives implantées sur les collines voisines.

Mais à Kobar on fait aussi un bond en arrière dans un autre sens. Ce village de

5000 âmes s'enorgueillit que des douzaines de ses filles et de ses fils aient été emprisonnés dans les prisons israéliennes au cours de l'histoire de la lutte palestinienne pour mettre fin à l'occupation israélienne.

Beaucoup de gens ont entendu parler de Marwan Barghouti, le secrétaire général du Fatah de Cisjordanie, qui a été condamné à plusieurs peines de prison à vie par les Israéliens. Il a grandi ici dans une maison modeste à l'entrée du village.

Mais avant Marwan, il y en a eu d'autres, notamment Fakhri et Nael Barghouti, les cousins de Marwan, qui ont passé 66 ans à eux deux dans les prisons israéliennes et sont rentrés récemment grâce à l'accord d'échange de prisonniers conclu entre le gouvernement israélien et le Hamas le 11 octobre 2011.

Quand on pense à l'échange de prisonniers plusieurs semaines après, on ne peut s'empêcher de se poser quelques questions embarrassantes sur la manière dont les médias occidentaux ont couvert l'échange de prisonniers et couvrent ce qui se produit dans la région d'une manière générale.

Le monde entier sait beaucoup de choses sur Gilad Shalit et le combat de sa famille pour le libérer. Sa page sur Wikipedia est traduite en 23 langues et on a pu voir son visage jusque sur les taxis de Londres.

Mais on ne s'intéresse pas de la même manière aux prisonniers palestiniens, bien qu'ils soient infiniment plus nombreux et que l'histoire de leur vie soit souvent étonnante et remarquable. Au contraire, la

majorité des médias occidentaux ont choisi de réduire la libération des prisonniers palestiniens à de simples statistiques sans s'intéresser le moins du monde à leurs pensées ni à leurs vies.

Le racisme et l'ironie du processus de production du savoir occidental contemporain sur la Palestine est mis en lumière de manière frappante quand on se penche sur le cas de Fakhri Barghouti, dont l'histoire personnelle est à la fois révélatrice et touchante.

Barghouti a été emprisonné 8 ans avant la naissance de Gilad Shalit (Fakhri est en prison depuis 1978 et Shalit est né en 1986). Il a passé 33 ans derrière les barreaux — 5 ans de plus que le leader du Congrès National d'Afrique du sud, Nelson Mandela, et seuls 10 prisonniers libérés pendant l'échange avaient passé plus d'années que lui en prison. Mais à la différence de Mandela, il n'y a pas eu de concerts de rock pour demander sa libération.

La libération de Fakhri et de ses compagnons des prisons israéliennes n'a pas été accueillie par la jubilation internationale qui a salué la fin de l'Apartheid. Ils ont été libérés au milieu du silence international qui couvre la version actuelle d'Apartheid que représente la colonisation israélienne de la Palestine.

Pendant que Fakhri Barghouti était en prison, il y a eu sept échanges de prisonniers dont il n'a pas eu le droit de bénéficier, et son frère Rawhi, sa soeur Haniya, et ses deux parents sont morts. L'histoire de ses enfants, Shadi et Hadi est tout aussi dou-

loureuse, et on en comprend mieux toute sa tristesse en écoutant Fakhri en parler lui-même. (Voir l'interview exclusive de Fakhri Barghouti.)

Ses deux fils ont été arrêtés par Israël et ont rejoint leur père en prison. L'un a été accusé d'essayer de capturer un soldat israélien dans l'intention apparente de l'échanger ensuite contre son père et d'autres prisonniers.

Voilà le sort de Fakhri Barghouti, et de milliers d'autres avant lui. Avec environ 700 000 Palestiniens emprisonnés en Israël depuis le début de l'occupation de 1967, le système carcéral israélien fonctionne comme une véritable institution palestinienne.

Les officiers de l'armée israélienne l'ont même reconnu implicitement lorsqu'ils ont justifié l'accord de libération des prisonniers palestiniens en échange de Shalit. Le chef d'état major, le lieutenant général Benny Gantz, a dit avant le vote du cabinet : « J'ai envoyé les soldats au combat et c'est mon devoir de donner mon appréciation professionnelle sur le sujet. L'accord est le seul moyen [de libérer Shalit]. Il est possible que nous retrouvions certains de ceux que nous avons libérés au cours de futures opérations militaires, mais selon nos évaluations, relâcher les prisonniers ne nuira pas à notre sécurité ». (Haaretz 13/10/2011)

C'est une manière implicite de reconnaître que tous les Territoires Occupés de Palestine ne sont qu'une large champ de manoeuvre d'opérations militaires israéliennes avec seulement des niveaux de réglementation différents pour contrôler la vie des Palestiniens en dehors et à l'intérieur des prisons israéliennes.

Personne ne le sait mieux que Fakhri Barghouti, qui paraît beaucoup plus vieux que ses 57 ans car la dure vie de prisonnier l'a usé. Entre les vagues de délégations palestiniennes qui viennent encore le féliciter de sa libération, Fakhri observe le monde surréaliste de la « liberté » — une existence douloureuse faite de séparations, de privations, de force d'âme et de lutte pour la dignité humaine.

Note :

* Income generation scheme : genre de subvention basée sur le fait de mettre en contact des gens ordinaires et des personnes riches qui obtiennent des réductions d'impôts en « donnant » de l'argent à des gens ordinaires.

Toufic Haddad est co-auteur et éditeur de Between the Lines : Readings in Israel, the Palestinians and the US 'War on Terror' (Haymarket Books, 2007). Il prépare un diplôme d'Etudes du Développement à l'école des études orientales et africaines de Londres.

Source : http://www.info-palestine.net/article.php?id_article=11480

Pour consulter l'original : <http://english.al-akhbar.com/conten...>

Traduction : Dominique Muselet

Le verrouillage israélien de Jérusalem-Est avance, que dit le Quartet?

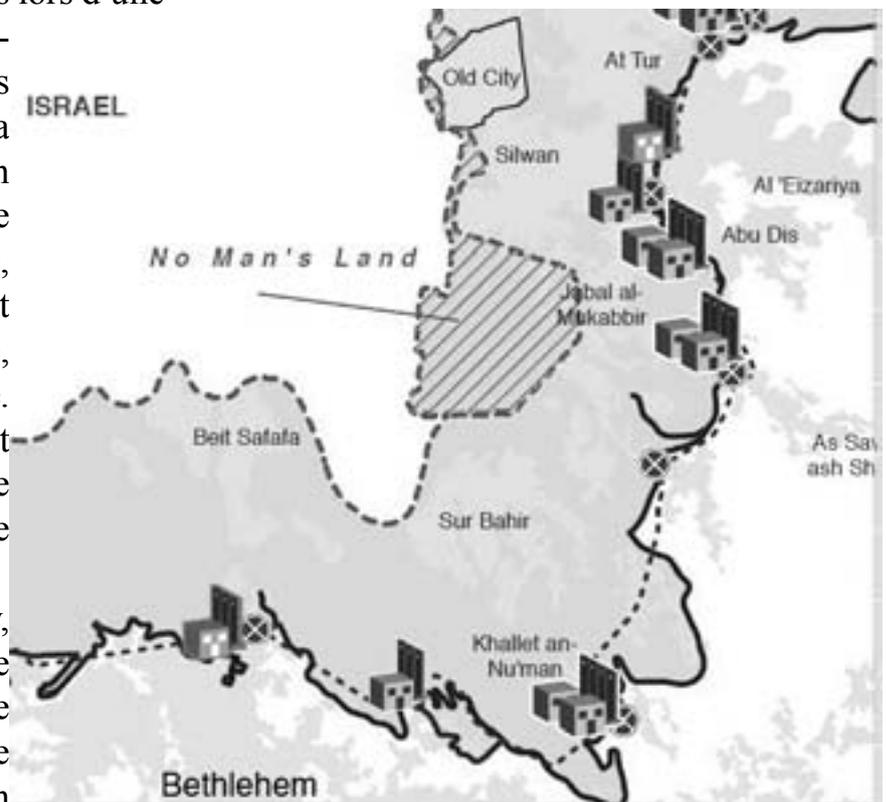
15 octobre 2011, par Gilles Paris

La litanie des annonces de nouvelles constructions israéliennes à Jérusalem-Est fait qu'on a souvent du mal à prendre la mesure du phénomène. Sauf lorsque, très ponctuellement, un projet déclenche une crise politique comme ce fut le cas lors d'une visite du vice-président [états-unien], Joseph Biden, en mars 2010. Il semble qu'à la faveur de la nouvelle de la prochaine libération du soldat Gilad Shalit, qui possède également la nationalité française, l'annonce du lancement du projet de Givat Hamatos, le 11 octobre, soit passée relativement inaperçue. Pas un mot du Quartet qui devrait pourtant suivre de très près ce genre de dossier, on ne s'en étonne pas plus que cela.

Et pourtant. Selon Shalom Arshav, une organisation israélienne de lutte contre la colonisation, cette annonce est dramatique en ce que le projet ne consiste pas en un agrandissement ou une extension mais en la création d'une nouvelle colonie, sur le modèle de Har Hoam (entre Jérusalem-Est et Bethléem), en 1997, décidée sous le mandat de Benyamin Nétanyahou et qui porta un coup sévère à la confiance que les accords d'Oslo assuraient construire entre les deux parties. Selon l'ONG Ir Amim, ce projet comprendra au total près de 3'700 logements ainsi qu'une capacité hôtelière de plus de 1'000 chambres

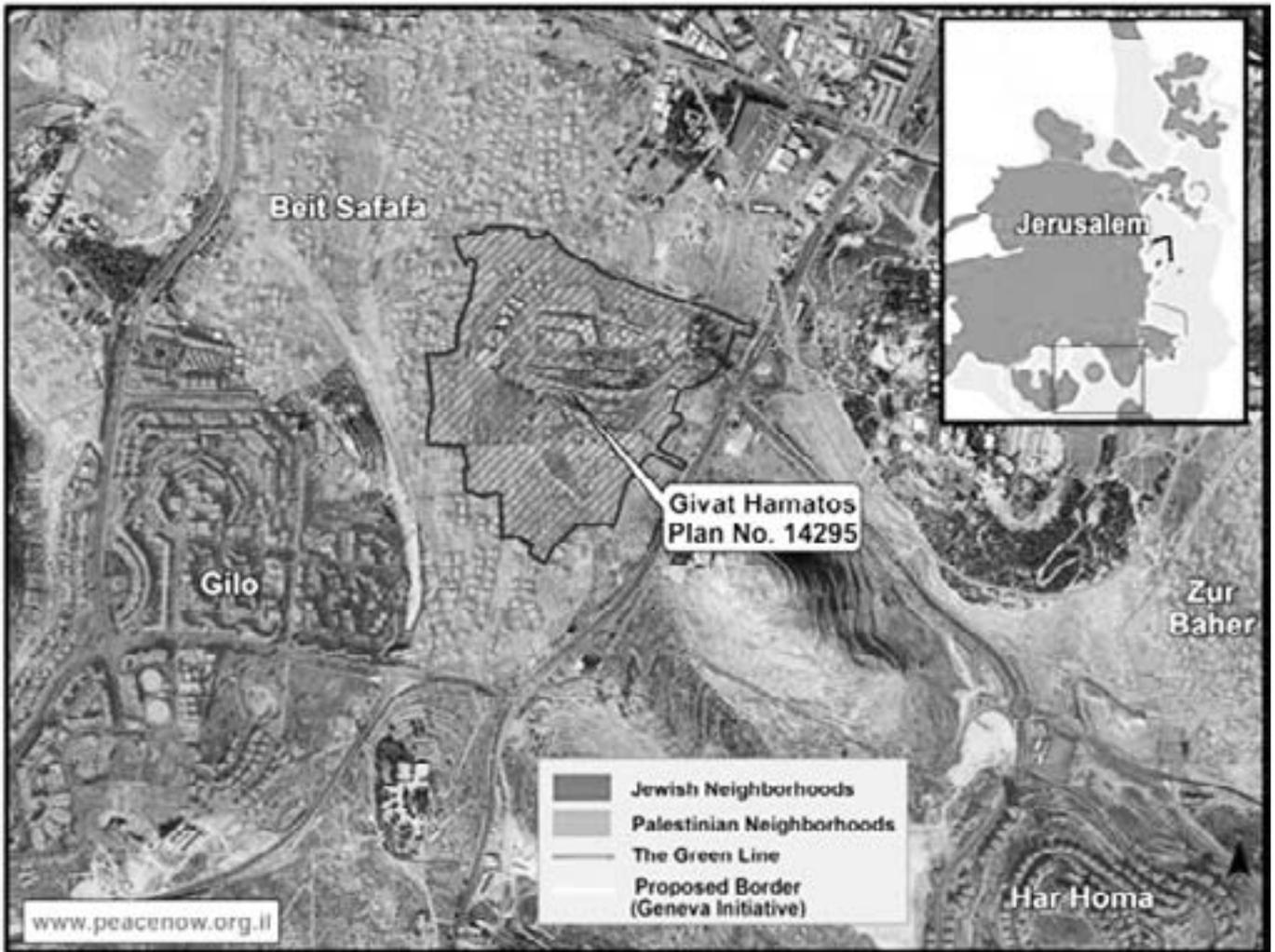
(à proximité de Bethléem...) Deux cartes permettent de mesurer les enjeux.

La situation actuelle est la suivante au sud de Jérusalem notamment autour du quartier palestinien de Beit Safafa:



Le sud de Jérusalem-Est, Israël s'efforce de repousser les Palestiniens du sud de la Ligne verte au sud du Mur (en rouge)

Voilà ce que produira la construction de Givat Hamatos, sur des terres en partie vides, on devine la jonction à venir entre Gilo et Givat Hamatos, puis entre Givat Hamatos et Har Homa, le projet fait d'ores et déjà l'objet de publicité qui élude la question centrale à savoir sa localisation:



Givat Hamatos, le nouveau maillon de la chaîne qui coupe Bethléem de la Jérusalem-Est

Ce projet rappelle une évidence: la colonisation israélienne (ce serait faire injure à ses concepteurs d'imaginer le contraire) s'inscrit dans une politique mûrement réfléchie de conquête territoriale. Mais si l'encerclement sud continue d'avancer, si le verrouillage à l'est se complète avec le projet E1, que restera-t-il pour les négociations souhaitées par les Occidentaux.

Source:

<http://israelpalestine.blog.lemonde.fr/2011/10/15/le-verrouillage-israelien-de-jerusalem-est-avance/>

Le discours d'un petit politicard

par Michel Warchawski

L'espérance qu'avait provoqué l'élection d'Obama est morte et enterrée.

Pendant plus de deux ans, le président palestinien Mahmoud Abbas a attendu que le gouvernement israélien daigne accepter de le rencontrer et de reprendre les négociations bilatérales. En vain. Cela ne pouvait surprendre que ceux qui s'obstinaient à ne pas entendre Benjamin Nétanyahou et les membres de son gouvernement d'extrême-droite répéter qu'il n'y avait rien à négocier. Prenant Barack Obama au mot, Abbas a fait un nombre impressionnant de voyages transatlantiques pour rappeler au président américain sa promesse d'un Etat palestinien dans les deux ans. Le discours d'Obama à l'Université du Caire, le 4 juin 2009, semblait marquer un tournant : finie la guerre contre l'islam, fini le choc des civilisations, reconnaissance de la centralité et de l'urgence de la question palestinienne et, surtout, appel au gel total de la colonisation. Le gouvernement Nétanyahou allait voir ce qu'il allait voir ! Nétanyahou réagissait par un haussement d'épaules et la construction de plusieurs milliers de logements dans les colonies de Cisjordanie. Obama avait alors deux options : aller à la confrontation ou laisser faire ; sans grande surprise, il a fait le choix de se désintéresser du sac de nœuds moyen-oriental et de laisser les acteurs locaux se débrouiller seuls. Autant dire d'abandonner les Palestiniens aux mains armées des colons et de l'armée d'occupation. Courageux mais pas

téméraire, Barack Obama sait être fort avec les faibles, mais se sauve devant ceux qui montrent les dents.

Faux cul en plus.

Deux ans et demi plus tard, c'est dans le costume d'un petit politicard que le président américain intervient à l'Assemblée générale des Nations Unies. Celui qui nous avait habitués à des discours enflammés, porteurs d'espérance et de promesses (rarement tenues) nous a fait une intervention vide, désolante, adressée à l'électorat et aux lobbies pro-israéliens, essentiellement juifs et évangélistes. Celui qu'on a trop vite décrit comme un visionnaire s'est avéré un politicien provincial qui compte les votes potentiels. Pas une critique de l'occupation coloniale israélienne, pas une suggestion pour sortir de la crise, mais la promesse d'utiliser son droit de veto si les Palestiniens s'obstinent à demander leur reconnaissance comme Etat membre au Conseil de sécurité. Faux-cul en plus, le Obama qui avait lui-même suggéré aux Palestiniens de s'adresser à l'ONU.

Barack Obama a-t-il fait le bon choix en s'alignant inconditionnellement sur l'intransigeance israélienne ? Il semble qu'il se soit mis à dos non seulement l'opinion publique palestinienne, mais le monde arabe tout entier, y compris son allié privilégié, l'Arabie saoudite, dont le porte-parole vient d'annoncer que son gouvernement saurait tirer les conclusions qui s'imposent de la position américaine. Il semble que, obnubilé par les

prochaines élections, Obama ait oublié le Printemps arabe et la nouvelle importance des opinions publiques qui, dans de nombreux pays, ont cessé d'être muselées par des régimes policiers. Pour Obama, apparem-

ment, la voix des lobbies sionistes est plus forte que celle du Printemps arabe, et les Etats-Unis risquent d'en payer le prix fort.

Source : Sine Mensuel-Octobre 2011

Le Tribunal Russell conclut qu'Israël pratique l'apartheid

Montréal, le 18 novembre 2011

Communiqué de presse du CJPMO : Canadiens pour la Justice et la Paix au Moyen-Orient

Les conclusions et les recommandations de la troisième session du Tribunal Russell sur la Palestine – tenue en Afrique du Sud du 5 au 7 novembre – ont été publiées. Le Tribunal conclut qu'Israël soumet le peuple palestinien à un « régime institutionnalisé de domination considéré comme apartheid en vertu du droit international ». Il note que les Palestiniens qui vivent sous le droit militaire dans les territoires palestiniens occupés sont « soumis à une forme particulièrement grave d'apartheid ». Il a également trouvé que les citoyens Palestiniens d'Israël, « bien que jouissant du droit de vote, sont (...) soumis à une discrimination systématique touchant une vaste gamme de droits de l'homme reconnus ». Le Tribunal a conclu que « l'application de l'autorité israélienne sur le peuple palestinien, quel que soit le lieu de résidence, équivaut dans son ensemble à un régime intégré d'apartheid ».

Le Tribunal a basé ses conclusions sur des preuves reçues des faits suivants : privation à large échelle de la vie palestinienne par le biais d'opérations et d'incursions militaires ; politique officielle d' « exécutions ciblées » et recours à une force mortelle contre les manifestants ; torture et mauvais traitement de Palestiniens ; arrestations arbitraires et détentions administratives sans chef d'accusation, fréquemment au-delà de ce qui peut se justifier raisonnablement pour des raisons de sécurité ; violations systématiques des droits de la personne par des lois

qui privent les Palestiniens de leurs droits à la propriété et à la citoyenneté ; politiques visant à forcer le transfert de populations ; limitations sévères des droits de circulation, de résidence, de liberté d'opinion et d'association des Palestiniens ; politiques discriminatoires d'Israël dans les sphères de l'éducation, de la santé et du logement ; et la colonisation et l'appropriation de terres palestiniennes.

« CJPMO exhorte le Canada et les autres gouvernements à tenir compte des conclusions et des recommandations du Tribunal Russell », affirme Thomas Woodley, président de Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO). À l'instar du Tribunal, l'organisation précise que les actes dont il est question ne sont ni aléatoires ni isolés. Il s'agit plutôt de pratiques assez répandues, intégrées et complémentaires – et suffisamment ancrées dans le droit israélien, les politiques publiques et les établissements officiels – pour être en toute équité décrites comme étant systématiques et institutionnalisées. CJPMO rappelle aux parlementaires canadiens qu'en vertu du droit international, tous les gouvernements ont la responsabilité de prévenir les violations du droit international et des droits de la personne – telles que l'apartheid – au-delà de leurs frontières.

Plusieurs personnalités éminentes siégeaient au jury du Tribunal : Mairead Corrigan Ma

Demande d'admission de la Palestine à l'ONU

Points de vue palestiniens : ce qu'en pensent les principaux concernés

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les Palestiniens sont relativement divisés sur la question d'une reconnaissance de leur Etat auprès de l'ONU.

Même les messages et les agissements de l'Autorité Palestinienne ne manquent pas de laisser planer certains doutes : Mahmoud Abbas a plusieurs fois répété que le 1er, le 2ème et le 3ème choix des Palestiniens est l'indépendance de la Palestine sur les frontières de 1967 par le biais de la négociation, mais que c'était uniquement face à l'intransigeance israélienne que l'Autorité Palestinienne se tournait vers l'ONU.

Qui représente réellement les Palestiniens ?

L'Autorité Palestinienne représente-t-elle légalement le peuple palestinien ? Pas sûr. Le mandat de son président, Mahmoud Abbas, s'est terminé en 2009 et le Conseil Législatif Palestinien n'a jamais vraiment fonctionné sous la nouvelle législature. Le premier ministre actuel est d'autant plus contesté voire contestable qu'il n'a pas été élu, mais nommé par Mahmoud Abbas lui-même... Le mouvement Hamas n'en veut pas à la tête d'un gouvernement de coalition.

Pour ce qui concerne la représentativité de l'Autorité Palestinienne, de nombreuses voix et non des moindres font valoir que le représentant légal et officiel du peuple palestinien

(notamment auprès de l'ONU) n'est pas l'Autorité Palestinienne mais bel et bien l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP). Cette position est notamment celle du Palestinian Boycott National Committee (BNC) [*comité de coordination de la campagne BDS boycott, désinvestissement, sanctions – ndlr*] qui regroupe de très nombreuses organisations de la société civile palestinienne. Une opinion que partage Ali Abunimah qui ajoute que l'Autorité Palestinienne n'a pas consulté la population palestinienne et n'a pas reçu de mandat pour faire une démarche auprès de l'ONU. En effet, une partie des Palestiniens estiment qu'ils ont été entièrement marginalisés par le monopole de l'AP sur les prises de décisions politiques.

La question de la représentation du peuple palestinien est d'autant plus complexe que Mahmoud Abbas est à la fois président de l'Autorité Palestinienne et de l'OLP...

Quelles frontières ?

Il est un fait que le principe de « la terre contre la paix » est largement acquis dans la communauté internationale en application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité. C'est également sur ce principe que reposent le plan arabe de paix (aussi appelé Plan saoudien) et, en règle générale, les autres initiatives. Selon Mahmoud Abbas, la demande de reconnaissance d'un Etat palestinien est basé

sur les frontières de 1967. Toutefois, ce principe ne fait pas l'unanimité au sein d'une population palestinienne déplacée, disséminée entre la Cisjordanie, la Bande de Gaza, Israël et les pays alentour, et au sein de laquelle la solution d'un état bi-national fait son chemin.

L'état de Palestine ou le peuple palestinien ?

Dans son communiqué du 1er juin 2011 et réitéré le 8 août, le Palestinian BDS National Committee (BNC) indique que le droit à l'auto-détermination est un droit de tous les Palestiniens, ceux de Cisjordanie et de la bande de Gaza, bien sûr, mais également celui des réfugiés et des Palestiniens vivant en diaspora (Shatat). Ce communiqué indique qu'au minimum, l'exercice du droit à l'auto-détermination de tous les Palestiniens implique :

- la fin de l'occupation et de la colonisation des terres occupées en 1967
- le respect du droit des citoyens palestiniens d'Israël à la pleine égalité
- le respect et la mise en oeuvre du droit au retour des réfugiés.

L'Autorité Palestinienne n'a été élue que par les Palestiniens des Territoires occupés. Comme nous l'avons vu, elle ne représente pas l'ensemble de la société palestinienne. Elle n'aura évidemment pas le pouvoir d'exercer une pression sur Israël afin que ses citoyens arabes ne soient plus discriminés, et avait déjà laissé entendre qu'elle ne pourrait pas accueillir sur son sol l'ensemble des réfugiés palestiniens (Palestine papers).

Peut-on faire confiance à l'ONU ?

Dans son blog, Fidaa Abou Assi reflète les sentiments d'une génération qui ne veut plus de résolutions de l'ONU et de déclarations internationales, pas même d'une reconnaissance de l'Etat. Mohammed Rabah Suliman complète en ces termes : « Un véritable Etat

lui-même, c'est plutôt ce que nous désirons. Un Etat que l'on peut toucher, voir et dans lequel vivre. Nous souhaitons la réunification de plus de 11 millions de Palestiniens vivant dans le monde. Nous voulons voir des faits sur le terrain et des résultats tangibles. Nous avons soif de cette terre qui a été impitoyablement déchirée en violation flagrante de dizaines de résolutions passées – puis rapidement ignorées – par la même ONU vers laquelle l'Autorité Palestinienne se tourne maintenant. »

Quelles conséquences ?

Ali Abunimah se fait le porte-parole de ceux qui pensent même que cette action peut porter préjudice au peuple palestinien. S'exprimant à propos de la demande de reconnaissance, il affirme que « c'est inutile, elle ne change rien sur le terrain ». « [la reconnaissance] ne retire pas un seul soldat israélien, pas un seul colon. » De leur côté, plusieurs membres du Hamas ont exprimé une opinion similaire, parlant même d'arnaque.

« Elle ne modifie pas la situation des réfugiés palestiniens qui se voient refuser le droit de rentrer chez eux simplement parce qu'ils ne sont pas juifs. » dit aussi Ali Abunimah. Al-Awda, la coalition pour le droit au retour abonde dans ce sens : « Parier sur la reconnaissance par les Nations Unies d'un Etat palestinien sur la base des frontières 1967 sans références au droit de retour immédiat des réfugiés dans leurs foyers d'origine, ouvre simplement la voie à un nouveau cycle futile de délibérations internationales et diplomatiques qui ne traite pas le conflit à la racine. Cela offre à la communauté internationale une nouvelle opportunité ou plutôt une excuse pour échapper à ses responsabilités envers les droits de notre peuple. »

En effet, une interprétation de la résolution 194 pourrait être que les réfugiés rentrent

chez eux dans l'Etat de Palestine (et non chez eux où ils habitaient en 1948), annihilant l'espoir de générations entières des réfugiés de retourner sur la terre de leurs ancêtres.

Enfin, Ali Abunimah estime que « [la reconnaissance] ne change pas la situation des citoyens palestiniens d'Israël qui sont confrontés à une situation de plus en plus dangereuse à la merci d'un gouvernement israélien très extrême et ultra-nationaliste. »

Victor Kattan est plus optimiste, il estime que les avantages pourraient être supérieurs aux inconvénients. Voici quelques uns des arguments principaux.

- Si la Palestine est reconnue comme un Etat, elle pourra négocier avec Israël sur un même plan, soit d'Etat à Etat et non en tant que peuple occupé.

- En tant qu'Etat, la Palestine aura accès à toutes sortes de forums internationaux. Elle pourra ratifier des traités internationaux, y compris le traité de Rome sur la Cour Pénale Internationale.

- La Palestine pourra aussi faire valoir que la colonisation est une atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale et demander qu'Israël se retire des territoires. Les Palestiniens pourraient aussi se tourner vers le Conseil de sécurité afin qu'il prenne de mesures pour contraindre Israël à respecter les traités internationaux, voire se tourner vers la Cour Internationale de justice pour faire valoir ses droits.

- La Palestine pourrait devenir membre de nombreuses organisations de l'ONU telle que l'OMS et, dans un autre registre, elle pourrait conclure des traités d'échange commerciaux avec d'autres pays.

- La Palestine pourrait proposer ses propres résolutions à l'ONU et s'exprimer sur les autres. Elle pourrait aussi devenir membre non-permanent du Conseil de sécurité.

- Enfin, les forces de défenses palestiniennes ne seraient plus considérées comme « terroristes », mais comme troupes d'un Etat et bénéficieraient donc du statut de prisonniers de guerre.

Selon Victor Kattan, la Palestine pourrait indiquer clairement que la reconnaissance d'un Etat palestinien ne porterait en rien préjudice au droit des réfugiés palestiniens de rentrer chez eux ou d'être dédommagés.

Sources : Electronic Intifada, Al-Awda, Fidaa Abu Assi, Al-Jazeera

Ce texte est tiré du site « www.palestine2011.ch », spécialement dédié à cette problématique, que nous vous invitons vivement à consulter.

Vous le trouverez à l'adresse : http://www.palestine2011.ch/?page_id=536

Palestine indépendante ? Les options d'action pour la Suisse

Conférence du « Foraus » à Berne, le 15 août 2011

Cette conférence avait été organisée par « Foraus » (Forum Aussenpolitik). Cette organisation est composée pour la plupart de jeunes universitaires préparant une thèse ou un mémoire de fin d'étude. En résumé, « Foraus » est un forum de politique étrangère dont l'objectif est de contribuer à des discussions constructives publiques sur la politique étrangère suisse.

En cette occasion particulière, « Foraus » désirait offrir au public, ainsi qu'aux médias, la possibilité de traiter d'une manière factuelle les divers arguments liés à la question de la reconnaissance d'un Etat palestinien avant que les commissions de politiques extérieures délibèrent.

La conférence a été divisée en deux parties. La première traitait des perspectives palestiniennes et israéliennes et la deuxième de la position de la Suisse, suivit d'un temps pour les questions.

Nous n'avons pu participer qu'à la première partie qui était en anglais, la deuxième qui consistait en un débat avec des parlementaires et des experts suisses étant en allemand. Cette première partie de la conférence était consacrée à un exposé des représentants de la Palestine et d'Israël;

chacun expliquant sa position quant à l'adhésion de la Palestine à l'ONU. L'Ambassadeur de la Palestine auprès des Nations Unies, Ibrahim Khraishi, prit la parole en premier. Il fut brillant. Sans agressivité, ne lisant pas son texte, il énuméra très clairement toutes les revendications de l'Autorité palestinienne (AP) depuis des décennies en insistant sur l'échec des négociations qui ne pouvait pas être imputé à l'AP. Il ne restait donc, comme action non violente, que cette demande d'adhésion en tant qu'Etat de plein droit auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il insista sur le fait que c'était une démarche très officielle auprès de l'ONU pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine et non pour son acceptation comme membre observateur. L'ambassadeur d'Israël en Suisse, Ilan Elgar, fut un intervenant moins charismatique, lisant son discours et se contredisant souvent. Ne voulant pas revenir sur les erreurs du passé, par exemple, mais se référant aux attentats suicides quelques moments plus tard alors qu'ils ont cessé depuis près de cinq ans. Nous avons eut l'impression qu'Ilan Elgar n'était pas convaincu par ses propres dires ni par la position du Gouvernement israélien qu'il tentait de défendre. Il insista aussi bien sûr sur le fait que si les négoc-

ciations échouaient, c'est qu'Israël n'a pas d'interlocuteurs palestiniens valables, etc. Vint ensuite le temps des questions. La plupart furent adressées à l'Ambassadeur d'Israël. Sa position de faiblesse parut alors évidente, toutes les questions portant sur le fait que c'était Israël qui désirait Mahmoud Abbas comme interlocuteur, que les colonies ne cessaient de croître, que les entraves à l'économie palestinienne se poursuivaient, que le siège Gaza en était à sa sixième année, etc. Il fut littéralement bombardé de questions, dont certaines le mirent visiblement mal à l'aise, auxquelles il répondit cependant avec calme, mais qui ne convainquirent personne.

En conclusion, nous avons trouvé ce débat très intéressant, démontrant clairement la volonté sans faille de l'AP à poursuivre sa demande d'adhésion à l'ONU, coûte que coûte. Cet échange entre deux interlocuteurs de camps totalement opposés, l'occupant et l'occupé, s'est tenu dignement de part et d'autre. Et pourtant, en toute objectivité, vraiment, c'est bien l'occupé qui est sorti gagnant de cette confrontation.

Témoignages

Un Bédouin du Néguev en Suisse

par Pierre A. Krenger

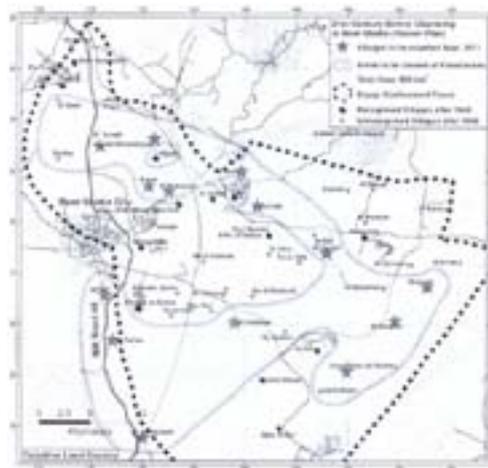
En ce mois de novembre, j'ai reçu pour la deuxième fois chez moi Khalil Alamour, 46 ans, professeur de mathématiques et d'informatique dans un gymnase et père de sept enfants (d'une seule femme, dit-il en rigolant). Membre du comité du Neguev Coexistence Forum For Civil Equity, c'est en tant que représentant des Bédouins du Néguev qu'il est venu à Genève pour porter témoignage, à la Commission des droits sociaux et économiques des Nations Unies, des violations du droit international humanitaire par l'Etat d'Israël, envers sa communauté.

J'ai profité de poser quelques questions à cet homme très ouvert, direct, sympathique, toujours prêt à plaisanter et gardant un moral d'acier face aux injustices et souffrances endurées par ses compatriotes « Arabes israéliens ».

Mais d'abord, quelques faits historiques largement ignorés dans le grand public, et notamment en Israël même.

Par le passé, les Bédouins étaient répartis dans le Néguev et utilisaient intensivement 2000 km². Actuellement, ils vivent sur environ 350 km².

Avant 1948, il y avait 65'000 à 90'000 Bédouins dans le Néguev. Les ressources vitales de cette population semi-nomade étaient le bétail, l'agriculture (dépendante des pluies), et le commerce. Durant la guerre de 1948, 80-85 % parmi eux devinrent des réfugiés. Les 11'000 qui restèrent à l'intérieur des frontières d'Israël furent transférés dans les an-



nées 1950-60 de leurs terres ancestrales du sud et de l'ouest du Néguev vers une zone contrôlée appe-

lée Siyag (fermeture) dans le nord-est du Néguev, connue pour la mauvaise qualité de son sol pour l'agriculture. Cette région, une zone de sécurité sous loi martiale, avec obligation faite aux résidents de demander un permis au gouverneur militaire pour y entrer ou en sortir, ne représentait que 10 % des terres bédouines d'avant 1948. Aux six tribus déjà présentes dans cette zone vinrent donc s'ajouter douze tribus provenant de différentes régions du Néguev.

A l'heure actuelle, environ la moitié de la population bédouine est concentrée dans huit « townships » érigés par le gouvernement dans la zone du Siyag depuis 1960. Ceux qui refusent de s'y rendre subissent une politique de punition collective par démolition de leurs maisons, confiscation des terres et destruction des champs et des récoltes, confiscation et abattage du bétail. S'y ajoute l'absence de services de base tels que eau, électricité, routes, écoles, enlèvement d'ordures etc. Aucune construction permanente (en pierre

ou en béton) n'est autorisée par les autorités et les maisons déjà construites sont déclarées illégales. Les contrevenants risquent de lourdes amendes. Finalement, les villages « non reconnus » sont peu à peu tous détruits. Un de ces villages, Al Araqib, a été détruit 29 fois par le gouvernement. Il est en train d'être reconstruit pour la 29ème fois par ses habitants!

Les Bédouins vivent par conséquent dans des baraques ou sous tente (les nuits sont froides dans le désert, surtout en hiver!). De plus, bien des résidents qui, dans les années 1950, avaient reçu la permission de l'Etat de vivre dans certaines zones, reçoivent maintenant leur ordre d'expulsion et de démolition de leur maison.

La population arabe bédouine compte 192'800 personnes, donc 33 % de la population du Néguev (estimée à 579'100 personnes). A peu près 50 % d'entre eux habitent dans un grand nombre de villages non reconnus (cf. carte). Ces villages n'apparaissent sur aucune carte ni ne sont mentionnés sur un document de planification israélien. Il n'y a pas d'autorités municipales ni aucune administration, de sorte que le gouvernement n'attribue aucune aide semblable à celle qui est donnée à tous les autres citoyens en Israël.

Les bases juridiques pour attaquer l'Etat d'Israël devant les tribunaux ne manquent pas : le gouvernement viole quatre conventions internationales qu'il a signées. Ainsi, c'est à la suite d'actions en justice que l'Etat a été obligé de construire 25 écoles régionales et 12 cliniques dans les villages non reconnus et de raccorder quelques villages au réseau d'eau.

Résumons :

Ces « Arabes » essentiellement agriculteurs, éleveurs de leurs troupeaux mais également en grande partie sédentarisés et vivant de leurs cultures, doivent être regroupés dans 17 villages officiellement reconnus. Ces villages sont des townships tels que l'apartheid les

connaissait en Afrique du Sud. Il faut donc garder à l'esprit ce que cela peut signifier : obliger une famille occupant un espace étendu pour vivre soit d'élevage, soit de cultures vivrières, soit d'une combinaison des deux, d'abandonner ce mode de vie millénaire pour aller se serrer dans une maison entourée de quelques mètres carrés de terre.

Avec moins d'espace pour l'agriculture et le pacage, leurs moyens d'existence sont bouleversés. De plus, en raison des restrictions imposées par le gouvernement militaire, ils n'ont pas l'autorisation d'entrer sur le marché de l'emploi du nouvel Etat. Durant ces dernières dix-huit années, le processus de bouleversement suivi de sédentarisation et de modernisation partielle a contribué à détruire la culture bédouine et le mode de vie indigènes. De maîtres de la région désertique, ils sont devenus des habitants marginaux de la région urbaine de Beer-Sheva. L'objectif réel de la politique israélienne est de concentrer et contrôler une population arabe à très fort taux de natalité, jugée peu sûre, et aussi de libérer des terres pour l'expansion des colonies (juives).

Pour les Bédouins, la conséquence est dramatique : même dans certains des villages reconnus, le chômage atteint 80 %, les équipements de base tels que transports publics, banques, postes, places et zones de rencontre etc. font défaut. En plus de voir leurs terres confisquées, les Bédouins subissent une campagne de propagande méprisante qui les accuse de tous les maux.

Question : Khalil Alamour, avez-vous pleuré une fois en étant témoin de ce qui arrive à votre peuple ?

Khalil Alamour : Oui, un jour de 2006, j'ai vu des policiers en armes encercler un village de 50 maisons voisin du mien et le raser au tractopelle en moins de deux heures. Mon âme, mon esprit et ma façon de penser ont été bouleversés par cette expérience. J'ai



été témoin de deux autres destructions de ce genre, mais je les évite au maximum depuis, pour éviter les antidépresseurs.

Quel est votre rapport à votre citoyenneté israélienne ? Vous sentez-vous Palestinien ou Israélien ?

Ce document dit que je suis Israélien, explique-t-il en ouvrant son passeport couvert d'inscriptions en hébreu. Et mon rêve serait de me sentir vraiment Israélien, mais le semi-apartheid dans lequel nous autres Bédouins sommes maintenus dans ce pays m'empêche de l'atteindre. On paie des impôts et des assurances mais on n'a le droit à presque rien.

Avec votre femme Sabha et vos sept enfants âgés de 2 à 22 ans, vous habitez le village de Al Sira, un village « non reconnu ». Avez-vous eu des ennuis avec les autorités jusqu'ici ?

Oui, en 1998 j'ai été arrêté pour avoir installé l'eau courante dans ma maison. En 2005, j'ai reçu un ordre de démolition, remis par un jeune fonctionnaire coiffé de la kippa et accompagné d'un policier en armes. Sept autres agents armés entouraient ma maison. Je les ai invités à entrer et à boire quelque chose, mais ils sont repartis sans un mot. J'ai placardé l'ordre sur ma porte d'entrée. Je le garde précieusement depuis comme un souvenir de valeur de mon gouvernement (rires).

Que faites-vous pour éviter la perte de votre maison ?

En prouvant le droit de propriété de ma famille par des documents de propriété et des quittances de paiement d'impôts fonciers remontant à la période ottomane et au mandat britannique, je défendrai mes droits devant les tribunaux israéliens. Je suis d'ailleurs des cours de droit pour pouvoir ester en justice comme avocat.



façon générale, les Bédouins font l'objet de discrimination systématique par les autorités israéliennes et elles souffrent de restrictions sévères en particulier en ce qui concerne l'accès à l'eau et à leurs terres agricoles.

Nous appelons Israël à cesser immédiatement ces pratiques discriminatoires et à fournir, en accord avec les populations concernées, les services nécessaires à tous les villages bédouins. De même, la Suisse exprime sa préoccupation concernant la situation des Bédouins vivant dans les territoires occupés de Palestine. Comme leurs compatriotes du Néguev, tous les Bédouins de Cisjordanie, en particulier ceux dans les zones sous contrôle exclusif israélien, sont l'objet de pratiques discriminatoires incluant un haut risque de déplacement forcé. »

Et si malgré tout Al Sira est détruite par l'Armée ?

Je planterai une tente au même endroit et j'achèterai une lampe à huile et un chameau, répond Khalil en rigolant.

Terminons sur une note optimiste :

En septembre 2011, à la 18ème session du Conseil de droits de l'homme des Nations unies, la délégation suisse a critiqué la violation des droits de l'homme par les autorités israéliennes envers les Bédouins en ces termes (extrait) :

« La Suisse exprime sa grave préoccupation concernant la décision du cabinet israélien de déplacer par la force quelque 30'000 Bédouins vivant dans le Néguev. (...) D'une

En bons citoyens, nous pouvons donc sans réserve emboîter le pas à notre Présidente de la Confédération.

Pierre A. Krenger, novembre 2011

Note de la rédaction:

Pour mieux connaître le Neguev Coexistence Forum, voyez son site : « www.dukium.org »

Le site de la Palestine Land Society : « www.plands.org » vous donne également une vue très complète (historique, politique, juridique) de la confiscation des terres palestiniennes.

Libération d'un prisonnier du Plateau du Golan

Interview de Wiam M. Amasheh, par Caroline Finkelstein



Sur les huit prisonniers du Plateau du Golan détenus par Israël, seul Wiam Mahmoud Amasheh du village de Buq'ata dans le Golan annexé, a été libéré suite aux accords entre le Ha-

mas et le Gouvernement israélien. Ces accords consistaient en la libération d'un millier de prisonniers palestiniens, le Hamas libérant en échange le soldat franco-israélien Shalit.

Wiam qui était de retour dans son village depuis quatre jours après avoir été emprisonné 14 années dans les prisons israéliennes, s'est prêté à cet entretien avec beaucoup de gentillesse, sans agressivité ni haine. Ayant été prévenu de sa libération seulement la veille, il était évident qu'il était encore sous le choc de cette liberté soudaine, ne sachant pas vraiment encore comment se situer. De plus son village fêtant son retour depuis quatre jours, sa vie est passée d'un extrême à un autre presque trop rapidement d'après ce qu'il a pu me dire. Un ami a accepté de traduire mes questions, posées en anglais, et ses réponses en arabe.

Caroline Finkelstein. *Tout d'abord je vous remercie vivement d'avoir accepté cet entretien. Quels étaient les circonstances de votre arrestation et quel âge aviez-vous ?*

Wiam M. Amasheh. J'ai été arrêté à 16 ans pour des faits de résistance armée. Mon combat ciblait surtout les colonies et les colons.

Quelle a été la sentence émise par les tribunaux militaires israéliens et dans quelles prisons avez-vous été incarcéré ?

La première sentence a été de 5 ans puis, suite à des contacts que j'ai eus avec le Hamas lors de ma détention, la sentence s'est transformée en 21 ans. J'ai été détenu dans la prison de Jalboa en Israël (*ndlr : Le Golan syrien ayant été annexé, les prisonniers du Golan subissent le même sort que les prisonniers palestiniens d'Israël de 48. Ils ne sont pas couverts par la 4^e Convention de Genève qui stipule que les prisonniers doivent être incarcérés dans le territoire occupé à tous les stades de leur incarcération et, en ce qui concerne les prisonniers palestiniens, à l'extérieur de la ligne verte, donc en territoire palestinien*).

Quelles ont été les conditions de votre détention ? Avez-vous été torturé ?

J'ai subi des violences lors de mon arrestation. J'ai également eu des périodes d'isolement relativement courtes pendant les investigations de mon cas mais de plus longues en groupe. Des groupes de quelques prisonniers étaient isolés des autres pendant d'assez longues périodes. Les conditions d'incarcération étaient

acceptables. Néanmoins, la nourriture, peu variée, manquait des éléments essentiels pour maintenir une santé correcte (*ndlr : étant assimilés aux prisonniers de l'intérieur d'Israël, les prisonniers de 48 et du Plateau du Golan ont des conditions d'emprisonnement un peu différentes de celles des Palestiniens des territoires occupés, notamment en ce qui concerne les visites des familles qui sont plus fréquentes. Cependant, ils mènent les mêmes luttes*). J'ai participé à trois grèves de la faim. Suite à la dernière grande grève et à l'accord concernant la libération du soldat Shalit, Israël aurait accepté d'améliorer les conditions d'incarcération. Ma famille avait obtenu le droit de me rendre visite 2 fois par mois. Il y avait toutefois des périodes pendant lesquelles je n'avais pas le droit aux visites. J'ai beaucoup souffert des effets psychologiques de ne voir ma famille qu'assez rarement et quand elle venait de ne pouvoir lui parler que derrière une vitre et de ne pas pouvoir la toucher.



Que ressentez-vous depuis votre retour parmi les vôtres et que pensez-vous de la situation d'occupation/annexion du Plateau du

Golan que vous n'avez pas revu depuis 14 ans ?

J'ai des sentiments très mitigés. Je suis bien sûr heureux de retrouver ma famille et mon village mais je regrette mes camarades de captivité. Il reste encore sept prisonniers du Golan. J'ai été le seul à être libéré. La solidarité entre prisonniers était très forte. La façon de penser entre l'intérieur de la prison et en dehors est très différente et ma personnalité devrait se stabiliser entre ce que j'ai vécu en prison et comment je vais pouvoir faire face à ce qui m'attend dehors. Il faut comparer les deux processus dont les valeurs sont totalement différentes et qui devraient être évalués séparément. A l'intérieur, tout est centré sur la politique, ce qui n'est pas le cas à l'extérieur. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je n'ai pas vraiment encore eu le temps d'y penser, ni pour le moment de me rendre vraiment compte des changements de ma région pendant ces 14 années de captivité.

Comment envisagez-vous votre avenir ?

J'ai commencé des études de sciences politiques en prison et j'espère pouvoir les poursuivre maintenant.

Tous mes remerciements à Wiam pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Entretien fait le 22 octobre 2011 à Buq'ata, Plateau du Golan.

Caroline Finkelstein

Boycott, désinvestissement, sanctions

Les diamants de sang d'Israël

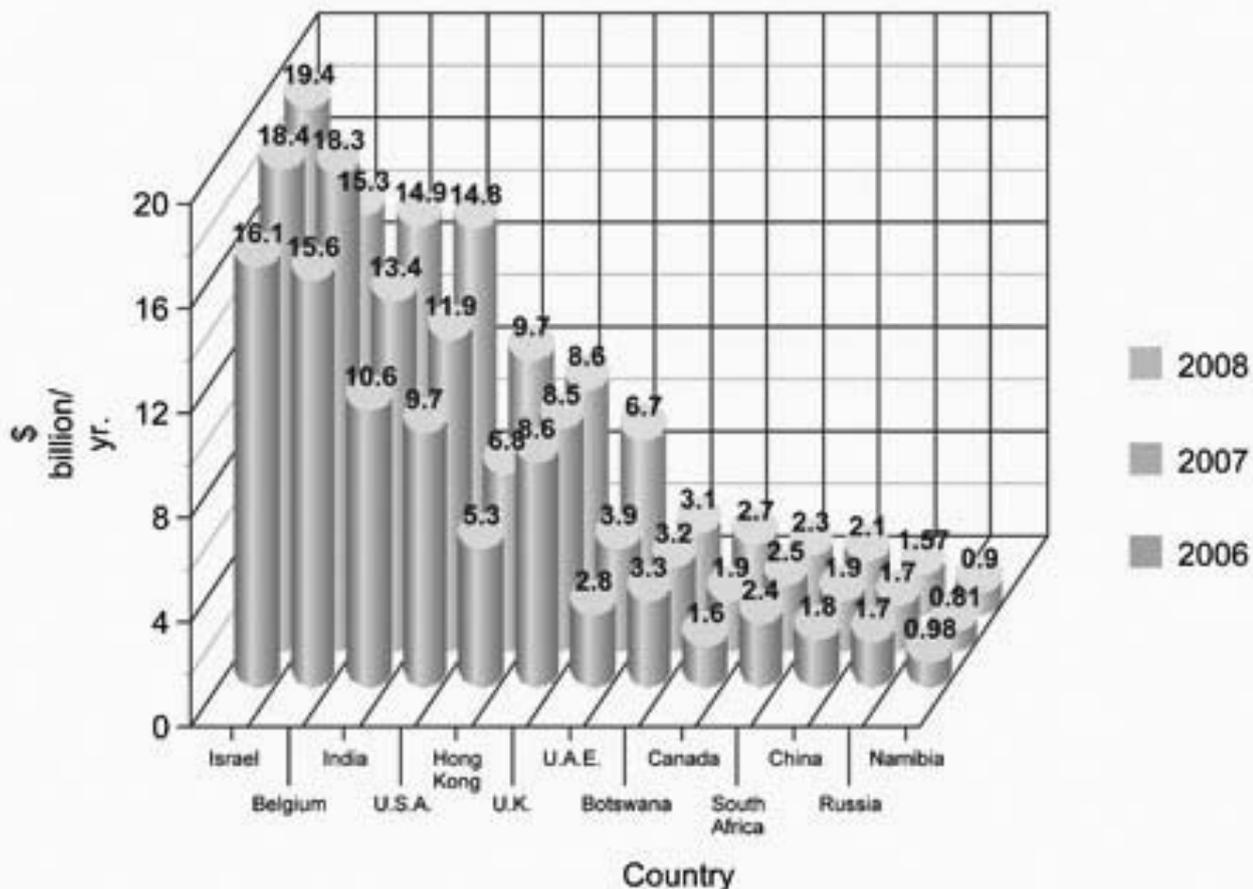
par Sean Clinton, mars 2010, paru dans ElectronicIntifada.net

Chaque année, les consommateurs du monde entier dépensent sans le savoir des milliards de dollars pour des diamants taillés en Israël, finançant ainsi un des conflits les plus longs et les plus controversés du monde. La plupart des gens ignorent qu'Israël est un des principaux producteurs de diamants taillés. Comme les diamants ne sont généralement pas marqués, les consommateurs ne peuvent

pas distinguer un diamant israélien d'un diamant taillé en Inde, en Belgique, en Afrique du Sud ou ailleurs.

L'industrie mondiale du diamant et les gouvernements concernés, y compris l'Europe, ont trompés les consommateurs en leur faisant croire que le commerce du diamant avait été nettoyé des diamants finançant les violations des droits de l'homme, mais les faits sont très différents.

World Diamond Exports 2006-2008



International Trade Centre - www.intracen.org

Israël, qui est accusé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, nettoyage ethnique, génocide, crime d'apartheid, exécutions extrajudiciaire sur le territoire qu'il contrôle et en dehors, et de violations continuelles des conventions de Genève, est le premier exportateur de diamants du monde (voir graphique). Les compagnies israéliennes importent des diamants bruts pour les tailler et les polir, augmentant ainsi leur valeur, et les exportent mondialement, grâce à des centres à Anvers, Londres, Hong Kong, New York et Mumbai.

En juillet 2000, l'industrie mondiale du diamant a mis sur pieds le Conseil Mondial des Diamants (World Diamond Council, WDC). Le WDC a été fondé en réponse à l'indignation du public quant à l'utilisation des diamants pour financer des conflits sanglants en Afrique de l'Ouest, et il comprend des représentants de la Fédération mondiale de la bourse des diamants et de l'association internationale des tailleurs de diamants.

Le mandat principal du conseil est le « développement, l'application et la supervision d'un système de traçabilité pour l'exportation et l'importation de diamants bruts pour prévenir l'exploitation des diamants à des fins illicites telles que la guerre ou des actes inhumains ». Le WDC limite de manière significative ses inquiétudes au sujet des violations des droits de l'Homme à celles qui sont financées par des diamants bruts uniquement.

En 2003, le WDC a introduit un système d'auto-régulation appelé « Kimberley Process Certification Scheme » pour enrayer le flot de diamants de conflit, ou diamants

de sang. En conservant les préoccupations limitées du WDC, le Processus de Kimberley, mandaté par l'ONU, a adopté une définition très étriquée de ce qui constitue un diamant de sang, ou de conflit : « diamants bruts utilisés par des mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer un conflit visant à renverser des gouvernements légitimes ». En conséquence, le commerce bien plus lucratif des diamants taillés et polis évite les limites en lien avec les droits humains qui s'appliquent aux diamants bruts, à condition que l'industrie n'utilise que des diamants respectant le Processus de Kimberley. Sans tenir compte des violations des droits de l'Homme et des atrocités financées par les revenus de l'industrie israélienne du diamant, des gouvernements et d'autres parties ayant des intérêts dans le commerce de diamants, membres du Processus de Kimberley, facilitent l'accès illimité des diamants taillés en Israël au marché mondial représentant plusieurs milliards de dollars.

Le WDC a créé un site internet appelé Diamondfacts.org pour promouvoir les vertus de l'industrie. Il liste 24 faits vantant les bénéfices de l'industrie du diamant – essentiellement pour l'Inde et des pays d'Afrique. Certains de ces bienfaits incluent le fait que environ 5 millions de personnes dans le monde ont accès à des services de soins appropriés grâce aux revenus des diamants ; ces mêmes revenus permettent à chaque enfant du Botswana de recevoir une éducation gratuite jusqu'à 13 ans ; les revenus des diamants contribuent à la lutte contre le HIV/SIDA.

Alors que ces faits sont louables, la liste ne mentionne aucunement certains faits moins glorieux, y compris le fait que les

revenus de l'industrie du diamant en Israël aident à financer des atrocités et des violations des droits de l'Homme comme l'exécution, la mutilation et la terreur infligées à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents en Palestine et au Liban – le genre d'atrocités que le Processus de Kimberley est censé prévenir.

La liste des faits dépeint une image positive et partielle de l'industrie. Elle laisse entendre que les plus grands bienfaits se font ressentir dans certains des pays les plus pauvres de monde. Mais Israël, un des pays les plus riches, domine largement tous les autres pays en termes de bénéfices nets dérivés de l'industrie du diamant. La valeur ajoutée à l'économie israélienne grâce à l'exportation de diamants était de presque 10 milliards \$ en 2008.

Le site du WDC est également sélectif quand il s'agit de donner des informations au sujet des pays les plus dépendants des diamants. Il explique que la Namibie, un des pays moins importants dans l'exportation de diamants en termes financiers, en retire 40% de son revenu, [*mais ignore le fait que les 19 milliards \$ de diamants exportés par Israël représentaient plus de 30% du total de ses exportations en 2008 – réd.*]. En comparaison, le budget du ministère israélien de la Défense était de 16 milliards \$ en 2008.

Les revenus de l'industrie du diamant aident Israël à financer l'occupation illégale des Territoires palestiniens, l'asservissement brutal du peuple palestinien, et son réseau international de saboteurs, espions, et assassins. Rien de ceci n'est dit dans la liste des faits du WDC.

Contrairement à ce que prétendent l'in-

dustrie du diamant et les bijoutiers, tous les diamants ne sont pas « conflict free ». La position dominante d'Israël dans l'industrie signifie que les diamants taillés en Israël sont dispersés au niveau mondial avec des diamants taillés dans d'autres pays. Les consommateurs qui achètent un diamant qui n'est pas marqué au laser pour identifier le lieu où il a été taillé ont un risque élevé d'acheter un diamant taillé en Israël, aidant ainsi à financer des violations des droits de l'Homme. Les restrictions du *Kimberley Process Certification Scheme* ne s'appliquent qu'aux diamants bruts, permettant ainsi aux diamants taillés en Israël d'être distribués librement sur le marché, sans considération pour les actions criminelles du gouvernement israélien et de ses forces armées. Le Processus de Kimberley a un sérieux défaut, qui est utilisé par l'industrie du diamant et les bijoutiers pour duper les consommateurs en leur disant que tous les diamants sont maintenant « conflict free », sans en expliquer les limites, ni ce qu'elles signifient.

Tout cela n'est pas surprenant si on considère la position dominante d'Israël dans l'industrie du diamant. Israël préside actuellement le Processus de Kimberley (mars 2010). La notion d'auto-régulation par une industrie qui est intrinsèquement liée aux violations qu'elle prétend vouloir éliminer est quelque chose que ni les gouvernements ni le public ne devraient tolérer. Il est impossible pour le public de faire confiance à la tentative de l'industrie du diamant à s'auto-réguler tant qu'elle permet le commerce de diamants taillés en Israël, qui, si le Processus de Kimberley appliquait les mêmes standards à tous les

diamants, seraient classés comme des diamants de sang et traités en conséquence.

Etant donné l'échec des gouvernements occidentaux à demander des comptes à Israël pour ses nombreuses violations du droit international, y compris du droit humanitaire, ses violations de la charte de l'ONU, son refus de respecter plus de 30 résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, ses violations des accords avec l'Europe et son indifférence pour l'avis consultatif de 2004 de la Cour Internationale de Justice, il y a peu de chance qu'ils insistent pour que l'industrie du diamant élargisse la définition d'un diamant de conflit pour inclure les diamants taillés et polis qui financent des violations des droits de l'Homme.

Les consommateurs devraient avoir le droit de savoir où un diamant a été taillé et donc de choisir un diamant « Israel free ». A ce jour, ce droit est refusé aux consommateurs.

En 2005, la société civile palestinienne a appelé pour une campagne internationale de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) contre Israël, similaire à celle qui a aidé à mettre un terme au régime d'apartheid en Afrique du Sud. La campagne internationale BDS a jusqu'à ce jour concentré la plupart de ses activités sur les produits les plus faciles à cibler, les fruits, légumes, produits cosmétiques et produits plastiques. Cibler ces produits aide à sensibiliser le public aux crimes d'Israël et d'une certaine manière satisfait le désir du public à montrer qu'il désapprouve les actions d'Israël. Pourtant, ces produits ne représentent qu'une petite portion du total

des exportations d'Israël. Même si le boycott de ces produits était totalement suivi, il ne ferait pas une différence significative pour l'économie d'Israël ou pour sa capacité à poursuivre ses objectifs d'expansion.

L'industrie du diamant est un pilier fondamental de l'économie d'Israël. Aucun autre pays développé n'est aussi dépendant d'un seul produit de luxe et de la bonne volonté des consommateurs individuels au niveau mondial. Tout ce qui menace l'image soigneusement entretenue avec soin des diamants comme objets de désir, de romance, et de pureté, pourrait avoir de sérieuses conséquences sur l'industrie du diamant en Israël et la capacité du pays à continuer à financer son occupation illégale des Territoires palestiniens, la construction illégale des colonies et d'autres activités criminelles qui en font le paria de l'âge moderne.

La campagne internationale BDS a besoin de concentrer l'attention du monde sur le commerce de diamants, qui permet les crimes incessants d'Israël contre le peuple palestinien et ses voisins de la région.

Sean Clinton est un militant irlandais de la solidarité avec la Palestine. Il est membre d'un groupe de solidarité international, Global Palestine Solidarity, qui se focalise essentiellement sur l'industrie du diamant israélienne.

Source : <http://electronicintifada.net/content/israels-blood-diamonds/8754>

Traduction: Pascaline Fahy

Pétition à l'Association suisse des magasins spécialisés en Horlogerie et Bijouterie (ASHB)

Nous donnons ci-dessous le texte de la pétition lancée par le mouvement BDS suisse à propos de l'importation de diamants taillés en Israël.

Nous, signataires, appelons l'ASHB à demander :

- a) une révision dans le Processus de Kimberley de la définition de « diamant de conflit » pour qu'elle inclue tous les diamants qui financent des violations des droits de l'homme – que les diamants soient polis ou non, utilisés par des acteurs étatiques ou non,
- b) l'introduction d'un système international de poinçonnage pour identifier où chaque diamant a été taillé,
- c) l'interdiction de la vente de diamants en provenance d'Israël jusqu'à ce qu'il mette fin à l'occupation illégale des Territoires Palestiniens et au siège de la Bande de Gaza, et respecte le droit international et toutes les résolutions de l'ONU.

Cette action fait partie de la campagne internationale pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions (BDS) envers Israël, à laquelle appelle la population civile palestinienne depuis 2005, dans la tradition de la campagne non-violente contre l'Apartheid en Afrique du Sud.

Pour commander ou télécharger cette pétition à signer, voyez le site www.bds-info.ch

Chroniques de Gaza, 2001-2011

de Christophe Oberlin / Editions Demi Lune, collection Résistances

Postface de Mahmoud ZAHAR

Christophe OBERLIN est né en 1952. Chirurgien des hôpitaux et professeur à la faculté Denis Diderot à Paris, il enseigne l'anatomie, la chirurgie de la main et la microchirurgie en France et à l'étranger. Parallèlement à son travail hospitalier et universitaire, il participe depuis 30 ans à des activités de chirurgie humanitaire et d'enseignement en Afrique sub-saharienne, notamment dans le domaine de la chirurgie de la lèpre, au Maghreb et en Asie. Depuis 2001, il dirige régulièrement des missions chirurgicales en Palestine, particulièrement dans la bande de Gaza où il a effectué près d'une trentaine de séjours.

CAPTIVANT

Gaza, terre de massacres, de terreur et de martyrs. Gaza, épice de « choc des civilisations », théâtre inquiétant où se joue paraît-il la paix du monde... Mais au fond, à quoi ressemblent-ils, les habitants de Gaza ? Qui sont-ils ? Que pensent-ils ? Comment vivent-ils ?

Christophe Oberlin n'a pas la prétention de répondre à ces questions d'une manière académique. Il n'est ni journaliste ni « expert en relations internationales ». Mais depuis dix ans, il se rend dans la bande de Gaza plusieurs fois chaque année, pour y soigner les blessés de l'Intifada et enseigner la chirurgie à ses confrères palestiniens soumis au blocus

de l'État d'Israël. Au-delà de son simple bistouri, il a su observer, écouter et questionner. Ce n'est donc pas un rapport technique qu'il nous livre ici, mais tout simplement sa propre expérience de médecin voyageur, à travers une série de regards, d'anecdotes et de récits qui nous font vivre ce qui n'est pas rapporté par les agences de presse. En tableaux insolites, drôles ou émouvants, il nous brosse l'envers du décor.

M. Oberlin est également le coauteur, avec Jacques-Marie Bourget, de *Survivre à Gaza*, la biographie de Mohamed al-Rantissi, le chirurgien palestinien frère du dirigeant historique du HAMAS assassiné par l'État d'Israël.

Gaza, j'écris ton nom

de Christiane Hessel-Chabry / indigène-éditions (32 pages, 3€)

Christiane Hessel Chabry dédie ce témoignage « *aux enfants de Gaza, à leurs regards inoubliables, à leurs sourires timides et héroïques, à leur hypothétique futur* ».

Christiane Hessel nous fait part de ses impressions et de témoignages multiples qu'elle a pu récolter lors de ses nombreux voyages à Gaza.

Le point culminant de ce petit ouvrage est l'enregistrement qu'elle a pu effectuer où elle nous restitue les mots du Palestinien Nasser, à Gaza, enregistrés en janvier 2009 sous les feux de l'opération israélienne Plomb durci. Ce témoignage, mieux que tout rapport officiel, fait foi sur les crimes de guerre perpétrés alors.

Dans cet ouvrage, elle nous transmet l'acharnement à survivre des Gazaouis. « Le peuple de Gaza est toujours debout » constate-t-elle. Par ce témoignage, elle écrit pour que le peuple de cette bande de terre de 360 km² au bord de la Méditerranée – enjeu majeur du conflit israé-

lo-palestinien – demeure visible, au-dessus des ténèbres que lui impose l'administration israélienne avec ses checkpoints, son blocus le privant de l'accès à ses propres richesses : son eau, sa pêche... Avec, aussi son goût de la vie, sa liberté affleurant sous les massacres.

Gaza 1956, en marge de l'Histoire

par Joe Sacco / Editions Futuropolis

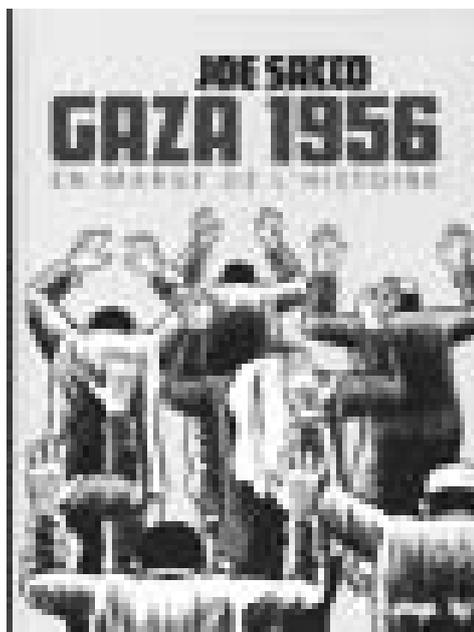
Première parution : 14/01/2010, 424 pages, prix de vente (en France) : 29 €

Reconnu par les journalistes comme par les auteurs de bande dessinée pour son professionnalisme et sa rigueur, Joe Sacco revient avec un nouveau livre événement de plus de 400 pages sur une authentique tragédie palestinienne oubliée de l'histoire.

A l'occasion d'un reportage dans la bande de Gaza en 2001, Joe Sacco se remémore une note de bas de page lue dans un rapport des Nations Unis durant la crise de Suez en 1956. Cette note parlait d'un massacre de près de 275 villageois par l'armée israélienne. Difficile à croire, aussi le dessinateur reporter se rend-il une fois encore en Palestine, en 2003 cette fois-ci, pour recueillir les témoignages des survivants. Petit à petit, il remonte le fil de l'histoire pour nous délivrer un compte-rendu cruel et documenté, citant les sources israéliennes aussi bien que palestiniennes. Comme à son habitude, Joe Sacco se met en scène en tant qu'enquêteur, ce qui lui permet de nous faire connaître les témoins et de décrire, en parallèle, la dureté de la vie quotidienne dans la bande de Gaza à l'heure actuelle.

Comme avec ses autres ouvrages (entre autres *Palestine*, aux éditions Rackham, que nous vous avons présenté précédemment), Sacco nous donne là un livre puissant, qui allie la rigueur de l'enquête à la force d'impact de l'image.

Biographie – Né en 1960 à Malte, vivant actuellement aux Etats-Unis, Joe Sacco est titulaire d'une licence ès lettres et journalisme. Passionné de bande dessinée, il se fait connaître avec des comics underground où il aborde l'actualité du moment lors de la guerre du Golfe. Il crée l'événement en 1993 avec *Palestine, une nation occupée*, première bande dessinée reportage de près de 300 pages. Ses reportages suivants le conduiront notamment en Bosnie durant la guerre en ex-Yougoslavie et, plus tard, en Irak.



CRÉDITS

Entre les Lignes est une publication du Collectif Urgence Palestine - Vaud. Les membres du comité de rédaction d'Entre les Lignes sont des membres du Collectif Urgence Palestine - Vaud. Toutes les personnes créditées ici effectuent leur travail de manière entièrement bénévole. Les articles publiés dans Entre les Lignes sont issus du travail de ces personnes, ainsi que de participations occasionnelles d'autres personnes.

Néanmoins, *Entre les Lignes* publie parfois des articles parus dans d'autres journaux ou sur la Toile et mentionne alors ses sources.

Comité de rédaction:

Raymond George, Pierrette Iselin,
Marie-Ange Méhay-Christophel,
Caroline Finkelstein

Rédaction:

Raymond George, Pierrette Iselin,
Marie-Ange Méhay-Christophel,
Caroline Finkelstein, Pierre Krenger

Design:

Dana Issa

Impression:

Atelier Papyrus, Lausanne
www.atelierpapyrus.ch

Corrections:

Pierrette Iselin, Raymond George

Le contenu d'*Entre les Lignes* peut être diffusé et reproduit librement, à condition que soient mentionnés le titre de l'article, le nom de l'auteur et la source avec la référence www.cupvd.ch/ell.htm – © 2011, *Entre les Lignes*